



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



## MOTION

Luxembourg, le 10 février 2021

Dépôt : Diane Adehm

Groupe politique CSV

PL 7651

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant que le vote du Projet de loi n°7651 par lequel les dispositions de la directive européenne « Services de médias audiovisuels » sont transposées en droit national devrait être l'occasion de discuter d'une réforme globale de la législation applicable au secteur des médias audiovisuels et plus particulièrement de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques ;
- Que la loi de 1991 précitée se présente comme un « véritable patch-work » des modifications législatives successives de ces dernières années et manque de cohérence ;
- Constatant de surcroît que la loi en vigueur ne tient que partiellement compte de l'évolution du secteur des médias audiovisuels de ces dernières années ;

Invite le Gouvernement,

- à procéder, dans les meilleurs délais, à une refonte complète de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques :
  - (i) en vue d'une harmonisation des règles applicables, notamment en matière d'autorisations, de concessions, de notifications et des pouvoirs d'instruction et de sanctions, et
  - (ii) afin de préciser les contenus sur lesquels le contrôle de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA) devrait s'appliquer.

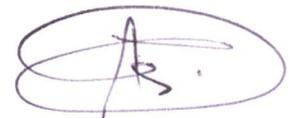
  
D. ADEHM

  
Viviane Reding

  
S. Gilles Roth

  
A. Winder

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg  
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30  
www.chd.lu

  
Marc GIES